

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
portant sur 288.607.076 actions de la société



Réalisée dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société autorisé par l'assemblée générale mixte du 25 mai 2022

PRÉSENTÉE PAR



Banque présentatrice et garante

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ BOLLORÉ SE**



Le présent document relatif aux autres informations de Bolloré SE a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 15 mai 2023, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (« RGAMF ») et de l'instruction n°2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition, telle que modifiée. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Bolloré SE.

Le présent document complète la note d'information établie par Bolloré SE sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°23-161 par une déclaration de conformité en date du 15 mai 2023 (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de Bolloré SE (www.bollore.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Bolloré SE
Odet – 29500 Ergué Gabéric

Natixis
7 promenade Germaine Sablon
75013 Paris

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L’OFFRE	3
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L’ARTICLE 231-28 DU RGAMF	3
2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société	4
2.2 Renseignements généraux concernant le capital de de la Société.....	4
2.3 Renseignements généraux concernant l’actionnariat de la Société	4
2.4 Facteurs de risques	5
2.5 Informations relatives à l’Offre	5
2.5.1 Financement et coût de l’Offre	5
2.5.2 Incidence sur les comptes de la Société.....	5
3. PRÉSENTATION DE BOLLORÉ	6
3.1 Dénomination sociale	6
3.2 Forme juridique	6
3.3 Siège Social	6
3.4 Exercice Social.....	6
3.5 Durée.....	6
3.6 Objet Social.....	6
4. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPOT DU DOCUMENT D’ENREGISTREMENT UNIVERSEL	7
4.1 Investissements	7
4.2 Litiges	7
4.3 Assemblée générale des actionnaires de Bolloré	7
4.4 Composition du conseil d’administration de Bolloré à la date du présent document ...	8
4.5 Franchissement de seuils	9
4.6 Communiqués de presse	9
5. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT.....	9

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

Le conseil d'administration de la société Bolloré SE, société européenne dont le siège social est situé à Odet, 29500 – Ergué-Gabéric, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 055 804 124 (« **Bolloré** » ou la « **Société** »), a décidé au cours de sa séance du 18 avril 2023, en vertu de l'autorisation d'opérer sur ses propres actions qui lui a été conférée par la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mai 2022, en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, de proposer aux actionnaires de Bolloré de racheter leurs actions, dans la limite d'un nombre maximum de 288.607.076 actions, soit 9,78% de son capital¹, sous la forme d'une offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** »). Cette Offre est réalisée conformément aux dispositions du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 6° et suivants du RGAMF.

Les actions Bolloré sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000039299.

Le prix de l'Offre est de 5,75 euros par action Bolloré, dividende complémentaire 2022 attaché (le « **Prix d'Offre** »). Dans l'hypothèse où le dividende complémentaire 2022, dont le montant proposé est de 0,04 euro par action², serait versé préalablement au règlement-livraison de l'Offre, le Prix d'Offre serait ajusté à due concurrence pour être ramené à 5,71 euros par action. Il est précisé que les dates de détachement et de mise en paiement de ce dividende complémentaire 2022 devraient intervenir après le règlement-livraison de l'Offre dans le calendrier envisagé (cf. Section 2.9 de la Note d'Information).

Un éventuel Complément de Prix de 0,25 euro par action Bolloré pourrait être ajouté au Prix d'Offre en cas de réalisation de la cession de Bolloré Logistics par Bolloré dans les conditions figurant en Section 1.3 de la Note d'Information. En telle hypothèse, le prix total de l'Offre serait porté à 6,00 euros par action Bolloré (dividende complémentaire 2022 attaché).

En dehors des actions gratuites et de performance (cf. Section 2.3.2 de la Note d'Information), il n'existe pas de titres de capital ou d'instruments financiers pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de Bolloré.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les dispositions des articles 233-1 et suivants du RGAMF et sera ouverte pour une durée d'au moins dix jours de négociation.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du RGAMF, l'Offre est présentée par Natixis qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par la Société dans le cadre de l'Offre. Il est précisé que cette garantie s'appliquera au Complément de Prix éventuel décrit en Section 1.3 de la Note d'Information.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RGAMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de Bolloré figurent dans le document d'enregistrement universel 2022 de Bolloré, publié par l'AMF le 21 avril 2023 sous le numéro D.23-0320 (le « **Document d'Enregistrement Universel** ») et sont incorporées par référence dans le présent document.

¹ Sur la base d'un nombre total de 2.951.154.374 actions de la Société (informations au 31 mars 2023 publiées par la Société sur son site Internet conformément à l'article 223-16 du RGAMF).

² Sous réserve de la décision des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale mixte de Bolloré convoquée pour le 24 mai 2023.

Le Document d'Enregistrement Universel de Bolloré est disponible en version électronique sur les sites Internet de Bolloré (www.bollore.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut être obtenu sans frais auprès de Bolloré (Odet – 29500 Ergué Gabéric).

Ce Document d'Enregistrement Universel est complété par les informations figurant ci-dessous, relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Document d'Enregistrement Universel, et par les principaux communiqués de presse publiés et mis en ligne par la Société depuis le dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société

Les comptes sociaux et consolidés annuels de Bolloré au 31 décembre 2022, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document d'Enregistrement Universel.

2.2 Renseignements généraux concernant le capital de de la Société

A la date du présent document, le capital de Bolloré, d'un montant de 472.184.699,84 euros, est divisé en 2.951.154.374 actions d'une valeur nominale de 0,16 euro chacune, entièrement libérées.

2.3 Renseignements généraux concernant l'actionnariat de la Société

A la connaissance de la Société, à la date du présent document, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en assemblées	% droits de vote exerçables en assemblées
Compagnie de l'Odet ⁽¹⁾	1.971.602.584	66,81	3.840.161.271	76,73	3.840.161.271	77,00
Imperial Mediterranean ⁽²⁾	13.339.838	0,45	0	0	0	0
Compagnie de l'Etoile des Mers ⁽¹⁾	9.887.659	0,34	19.775.318	0,40	19.775.318	0,40
Société Bordelaise Africaine ⁽²⁾	1.782.900	0,06	0	0	0	0
Auto-détention	2.392.924	0,08	0	0	0	0
Nord-Sumatra Investissements ⁽²⁾	200.100	0,01	0	0	0	0
Bolloré Participations ⁽¹⁾	153.500	0,01	307.000	0,01	307.000	0,01
Financière V ⁽¹⁾	21.400	ns	42.800	ns	42.800	ns
Sofibol ⁽¹⁾	21.400	ns	42.800	ns	42.800	ns
Omnium Bolloré ⁽¹⁾	2.508	ns	5.016	ns	5.016	ns
Vincent Bolloré ⁽³⁾	5.372.900	0,18	7.747.500	0,15	7.747.500	0,16
Cyrille Bolloré	654.100	0,02	1.032.200	0,02	1.032.200	0,02
Total groupe Bolloré	2.005.431.813	67,95	3.869.113.905	77,31	3.869.113.905	77,58
Yacktman Asset Management LP ⁽⁴⁾	202.388.243	6,86	202.388.243	4,04	202.388.243	4,06

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en assemblées	% droits de vote exerçables en assemblées
Orfim	155.169.347	5,26	310.338.694	6,20	310.338.694	6,22
Public	588.164.971	19,93	605.332.518	12,09	605.332.518	12,14
Écart ⁽⁵⁾	-	-	17.715.762	0,35	-	-
TOTAL	2.951.154.374	100,00	5.004.889.122	100,00	4.987.173.360	100,00

(1) Sociétés contrôlées par M. Vincent Bolloré.

(2) Sociétés contrôlées directement ou indirectement par Bolloré, détenant des actions d'auto-contrôle.

(3) Chiffres en assemblées générales ordinaires. En assemblées générales extraordinaires, les 5.372.900 actions détenues par Vincent Bolloré représentent 2.270.916 droits de vote théoriques et exerçables en assemblées générales extraordinaires, soit 0,05% des droits de vote théoriques et des droits de vote exerçables en assemblées générales extraordinaires.

(4) Sur la base du nombre d'actions et droits de vote déclarés dans la publication AMF n°223C0700 du 11 mai 2023.

(5) Correspondant aux actions d'auto-contrôle et aux actions auto-détenues, toutes privées de droits de vote.

2.4 Facteurs de risques

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, de risques opérationnels ou financiers significatifs concernant Bolloré, autres que ceux mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel.

2.5 Informations relatives à l'Offre

2.5.1 Financement et coût de l'Offre

2.5.1.1 *Frais liés à l'Offre*

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés et supportés par Bolloré dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que des experts et autres consultants, les frais de publicité et de communication, est estimé à environ 2,75 millions d'euros (hors taxes).

2.5.1.2 *Modalités de financement de l'Offre*

L'acquisition par Bolloré de l'intégralité des actions de la Société visées par l'Offre, soit au maximum 288.607.076 actions, représenterait, sur la base du Prix d'Offre, un montant maximal de 1.659.490.687 euros (hors frais divers et commissions), lequel serait porté à 1.731.642.456 euros dans l'hypothèse où le Complément de Prix serait intégralement versé par Bolloré dans les conditions décrites en Section 1.3 de la Note d'Information.

L'Offre sera financée sur la trésorerie disponible de Bolloré.

2.5.2 Incidence sur les comptes de la Société

Dans l'hypothèse d'un apport de 100% à l'Offre, celle-ci aura pour incidence une diminution de la trésorerie nette d'un montant maximal de 1.659.490.687 euros, laquelle serait portée à 1.731.642.456 euros dans le cas où le Complément de Prix serait intégralement versé par Bolloré dans les conditions décrites en section 1.3 de la Note d'Information, avant prise en compte des frais de l'opération, en contrepartie d'une diminution des capitaux propres consolidés, conformément à la comptabilisation des actions auto-détenues en normes IFRS.

3. PRÉSENTATION DE BOLLORÉ

3.1 Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale « Bolloré SE ».

3.2 Forme juridique

Bolloré est une société européenne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 055 804 124.

3.3 Siège Social

Le siège social de Bolloré est situé à Odet, 29500 – Ergué-Gabéric.

3.4 Exercice Social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année civile.

3.5 Durée

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

A la suite d'une décision des actionnaires réunis en Assemblée générale extraordinaire en date du 29 mai 2019, la durée de la Société a été prorogée et se terminera, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée, le 31 décembre 2116.

3.6 Objet Social

La Société a pour objet, en France et en tous autres pays, sans exception, directement ou indirectement :

- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères par tous moyens ;
- l'application industrielle de toutes technologies ;
- toutes activités de transports de toute nature, maritimes, terrestres ou autres, ainsi que toutes prestations de services d'auxiliaire de transport, sous toutes leurs formes, et toute opérations connexes ;
- la prestation de services, conseils et assistance notamment financiers, aux entreprises l'achat et la vente de tous produits, l'acquisition, la gestion et l'exploitation, notamment sous forme de bail, avec ou sans option d'achat, la vente de tout bien de consommation ou d'équipement, matériel fixe, mobile ou roulant, machines et outillages, ainsi que de tous véhicules terrestres, maritimes ou aériens; l'acquisition et la concession de tous brevets, marques et exploitations commerciales ou industrielles; et
- plus généralement, toutes opérations quelconques, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPOT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

4.1 Investissements

Les investissements réalisés par Bolloré à la date du présent document font l'objet d'une description détaillée à la sous-section 1.3 de la section 5 du Document d'Enregistrement Universel (pp. 204 et suiv.).

Il est rappelé que, comme indiqué dans le communiqué de presse de Vivendi SE du 24 avril 2023, dans le cadre du projet de rapprochement entre Vivendi SE et Lagardère et des remèdes présentés à la Commission européenne, Vivendi SE a conclu le 23 avril 2023 une promesse d'achat avec International Media Invest a.s. (IMI), filiale de la holding tchèque CMI fondée par Daniel Kretinsky, pour la cession de 100 % du capital d'Editis. Cet accord fait suite à l'entrée en négociations exclusives avec IMI annoncée le 14 mars dernier. Ce projet reste soumis, conformément à la réglementation en vigueur, à l'information-consultation des instances représentatives du personnel concernées et à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

A ce jour, il n'existe pas d'autres investissements significatifs que compte réaliser le Groupe Bolloré à l'avenir dans des sociétés extérieures au Groupe et pour lesquels des engagements fermes auraient déjà été pris.

4.2 Litiges

A la connaissance de Bolloré, il n'existe pas de litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du groupe, autres que ceux décrits dans la note 11.2 de l'annexe aux états financiers consolidés figurant à la section 5.5, §11.2 du Document d'Enregistrement Universel (pp. 265 et suiv.).

4.3 Assemblée générale des actionnaires de Bolloré

Conformément à l'avis de réunion publié le 24 mars 2023 et à l'avis de convocation publié le 3 mai 2023 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (bulletins n°36 et n°53), les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires de Bolloré se tiendront le 24 mai 2023 à 9 heures 30 et délibéreront sur les projets de résolution suivants :

En assemblée générale ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise - Rapports des Commissaires aux comptes – Présentation et approbation des comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2022 et lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ; quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour acquérir les actions de la société ;
- Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce telles que présentées dans le rapport de gouvernement d'entreprise (Say on pay « *ex post* ») ;

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au cours de la même période à Cyrille Bolloré en raison de l'exercice de son mandat de Président directeur général (Say on pay « *ex post* ») ;
- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs établie par le Conseil d'administration (Say on pay « *ex ante* ») ; et
- Approbation de la politique de rémunération du Président-directeur général établie par le Conseil d'administration (Say on pay « *ex ante* ») Approbation de la politique de rémunération des administrateurs établie par le Conseil d'administration.

En assemblée générale extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal ;
- Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression de droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration pour réduire le capital par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;
- Modifications statutaires (article 12) à l'effet de permettre la mise en œuvre de l'échelonnement des mandats d'administrateurs ; et
- Pouvoirs à conférer.

4.4 Composition du conseil d'administration de Bolloré à la date du présent document

- M. Cyrille Bolloré, Président-Directeur général ;
- M. Yannick Bolloré, administrateur, Vice-Président
- M. Cédric de Bailliencourt, administrateur, Vice-Président ;
- M^{me} Chantal Bolloré, administratrice ;
- M^{me} Marie Bolloré, administratrice ;
- M. Sébastien Bolloré, administrateur ;
- M^{me} Virginie Courtin, administratrice* ;
- M^{me} Sophie Johanna Kloosterman*, administratrice ;
- Bolloré Participations SE (représentée par M^{me} Céline Merle-Béral), administrateur ;
- M. Alexandre Picciotto*, administrateur ;
- M. François Thomazeau*, administrateur ;

- M. Nicolas Alteirac, administrateur représentant les salariés; et
- M. David Macmillan, administrateur représentant les salariés.

(*) Administrateurs indépendants

4.5 Franchissement de seuils

Aucun franchissement de seuil n'a été reporté à la Société depuis le dépôt du Document d'Enregistrement Universel, au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

4.6 Communiqués de presse

Bolloré publie ses communiqués de presse sur son site Internet (www.bollore.com).

Depuis le dépôt du Document d'Enregistrement Universel, les principaux communiqués de presse publiés par la Société sur son site internet sont listés ci-dessous :

24 avril 2023	Communiqué de presse sur le Chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 de la Société
8 mai 2023	Communiqué de presse intitulé « Promesse d'achat par CMA CGM de 100% de Bolloré Logistics »

5. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2023, qui incorpore par référence le document d'enregistrement universel de Bolloré déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2023 sous le numéro D.23-0320, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Bolloré SE sur ses propres actions.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

M. Cyrille Bolloré
Président-Directeur général de Bolloré SE

« Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, Natixis, établissement présentateur de l'offre, atteste qu'à sa connaissance, le document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Bolloré SE, qui a été déposé auprès de l'AMF le 15 mai 2023, qui incorpore par référence le document d'enregistrement universel de Bolloré déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2023 sous le numéro D.23-0320 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Bolloré SE sur ses propres actions. »

Natixis

Annexe 1
Communiqués de presse

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 :

-11 % à périmètre et taux de change constants (-10% en données publiées)

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2023

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 du Groupe Bolloré baisse de 11 % à 4 433 millions d'euros :

- Bolloré Logistics : 1 355 millions d'euros, -24 % en raison de la contraction des volumes et de la baisse des taux de fret ;
- Bolloré Energy : 712 millions d'euros, -16 % qui s'explique par la baisse des volumes vendus ainsi que le repli des prix des produits pétroliers ;
- Communication (Vivendi) : 2 290 millions d'euros, +2 % grâce à la progression de Canal+ (+1 %), de Havas Group (+1 %) et la poursuite de la croissance soutenue de Gameloft (+14 %) ;
- Industrie : 74 millions d'euros, -33 % principalement en raison du recul des ventes de bus, malgré la progression des activités Systèmes (IER/Automatic Systems et Polyconseil).

En données publiées, le chiffre d'affaires baisse de 10 % par rapport au chiffre d'affaires du premier trimestre 2022.

Évolution du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	1 ^{er} trimestre				
	2023	2022 ⁽¹⁾	2022 ⁽²⁾	Croissance publiée	Croissance organique
Bolloré Logistics	1 355	1 790	1 736	-22%	-24%
Bolloré Energy	712	848	848	-16%	-16%
Communication (Vivendi)	2 290	2 244	2 216	+3%	+2%
Industrie	74	111	112	-34%	-33%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings)	2	8	1	+100%	-71%
Total	4 433	5 002	4 912	-10%	-11%

(1) A périmètre et change constants

(2) Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, les reclassements en activités cédées ou en cours de cession comprennent :

- L'ensemble des activités Transport et Logistique du Groupe en Afrique sur l'exercice 2022 (ces activités ont été cédées le 21 décembre 2022) ;

- Editis sur les exercices 2022 et 2023 (compte tenu du projet de cession d'Editis, cette activité est considérée en cours de cession).

A périmètre et taux de change constants, comparés au premier trimestre 2022, les principaux secteurs ont évolué comme suit :

- Bolloré Logistics : Le chiffre d'affaires est de 1 355 millions d'euros en baisse de 24 % par rapport au premier trimestre 2022. Cette contraction s'explique par la baisse des volumes de la commission de transport tant dans le trafic aérien que le maritime, et par le recul des taux de fret.
- Bolloré Energy : Le chiffre d'affaires ressort à 712 millions d'euros, en retrait de 16 %, en raison du recul des volumes vendus ainsi que du repli des prix des produits pétroliers qui avaient fortement progressé au premier trimestre 2022, en raison du début de la guerre en Ukraine.
- Communication (Vivendi) : Le chiffre d'affaires s'élève à 2 290 millions d'euros, en croissance organique de 2 % par rapport au premier trimestre 2022. Vivendi bénéficie de la progression de l'ensemble des métiers de Groupe Canal+ (+1 % ; notamment Studiocanal porté par le succès de plusieurs films), de la bonne dynamique commerciale de Havas Group (+1 %) ainsi que de la confirmation de la forte croissance de l'activité de Gameloft (+14 %) portée par le succès du jeu Disney Dreamlight Valley.
- Industrie : Le chiffre d'affaires des activités industrielles (Films, Blue, Systèmes) ressort à 74 millions d'euros contre 111 millions d'euros au premier trimestre 2022 en raison du recul des ventes de bus, malgré la progression des activités Systèmes (IER/Automatic Systems et Polyconseil).

Faits marquants et évènements récents :

- **Entrée en négociations exclusives à l'issue de la réception d'une offre indicative du Groupe CMA CGM pour l'achat des activités de commission de transport et de logistique (Bolloré Logistics)**

Le 18 avril 2023, le Groupe Bolloré a confirmé avoir reçu du Groupe CMA CGM une offre d'achat spontanée pour ses activités de commission de transport et de logistique regroupées dans Bolloré Logistics, sur la base d'une valeur d'entreprise *cash free / debt free* de 5 milliards d'euros.

A la suite de cette offre, le Groupe Bolloré et le Groupe CMA CGM sont entrés en négociations exclusives afin de permettre la réalisation d'une phase d'audit confirmatoire et la tenue de négociations contractuelles pour que CMA CGM puisse remettre, le cas échéant, une promesse d'achat correspondant à cette offre autour du 8 mai 2023.

Bolloré SE et CMA CGM communiqueront en temps voulu sur la conclusion de leurs discussions.

L'opération restera en toute hypothèse conditionnée à l'obtention d'autorisations réglementaires et aucune décision de cession ne sera prise avant l'issue des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes.

- **Lancement de l'offre publique d'achat simplifiée de Bolloré sur ses propres actions**

Le Conseil d'administration de Bolloré SE s'est réuni le 18 avril 2023 afin d'arrêter sa décision sur le projet d'offre publique d'achat simplifiée de Bolloré SE visant ses propres actions annoncé le 14 mars 2023.

Cette offre publique s'inscrit dans le programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Bolloré SE du 25 mai 2022 dont le prix de rachat maximum par action est fixé à 6 euros. Elle portera sur 288 607 076 actions Bolloré SE représentant 9,78 % de son capital social¹, avec en cas de dépassement de cette limite une réduction des ordres proportionnelle au nombre d'actions présentées.

Le prix de l'offre publique sera de 5,75 euros par action Bolloré SE (dividende 2022 complémentaire attaché), auquel s'ajoutera un complément de prix de 0,25 euro par action Bolloré SE apportée à l'offre publique si l'offre reçue de CMA CGM pour l'achat de Bolloré Logistics se concrétise et aboutit à la vente de cette dernière dans les termes qui auront été convenus². Il est rappelé que l'assemblée générale mixte des actionnaires de Bolloré SE se verra proposer le 24 mai 2023 la distribution d'un dividende complémentaire de 0,04 euro par action, dont la date de détachement serait désormais fixée au 4 juillet 2023 pour une mise en paiement le 6 juillet 2023.

Le cabinet A2EF, représenté par Mme Sonia Bonnet-Bernard, a été mis en mesure, en sa qualité d'expert indépendant, d'intégrer l'éventualité de la cession de Bolloré Logistics, et du complément de prix s'y rapportant, dans son appréciation du caractère équitable du prix proposé dans l'offre publique.

Au vu notamment de la recommandation favorable du comité ad hoc³ et du rapport établi par l'expert indépendant, qui a conclu au caractère équitable du prix offert aussi bien pour les actionnaires participant à l'offre publique que pour ceux n'y prenant pas part, le Conseil d'administration de Bolloré SE a rendu à l'unanimité de ses membres un avis motivé favorable sur l'offre publique et recommande aux actionnaires de Bolloré SE de saisir cette opportunité de liquidité partielle.

Le projet de note d'information de Bolloré SE a été déposé le 19 avril 2023 auprès de l'Autorité des marchés financiers. La conformité de l'offre publique sera soumise à l'examen de l'AMF.

¹ Sur la base d'un nombre total de 2 951 154 374 actions au 31 mars 2023.

² Cf. le communiqué de presse de Bolloré SE du 18 avril 2023 intitulé « Entrée en négociations exclusives avec le Groupe CMA CGM concernant Bolloré Logistics – Proposition de complément de prix à 0,25€ pour l'offre de rachat en cours d'instruction ».

³ Composé de M^{me} Sophie Johanna Kloosterman, M. Alexandre Picciotto et M. François Thomazeau.

- **Signature d'une promesse d'achat avec IMI, filiale de la holding fondée par Daniel Kretinsky, pour la cession de 100 % du capital d'Editis**

Dans le cadre du projet de rapprochement entre Vivendi et Lagardère et des remèdes présentés à la Commission européenne, Vivendi a conclu le 23 avril 2023 une promesse d'achat avec International Media Invest a.s. (IMI), filiale de la holding tchèque CMI fondée par Daniel Kretinsky, pour la cession de 100 % du capital d'Editis. Cet accord fait suite à l'entrée en négociations exclusives avec IMI annoncée le 14 mars dernier. Le projet d'acquisition reste soumis, conformément à la réglementation en vigueur, à l'information-consultation des instances représentatives du personnel concernées et à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.



PROMESSE D'ACHAT PAR CMA CGM DE 100 % DE BOLLORÉ LOGISTICS

Le Groupe Bolloré a reçu du Groupe CMA CGM, le 8 mai 2023, une promesse d'achat de 100 % de Bolloré Logistics sur la base d'une valeur d'entreprise de 5 milliards d'euros.

Cet engagement fait suite aux négociations exclusives entre le Groupe Bolloré et le Groupe CMA CGM annoncées le 18 avril dernier.

Le Groupe Bolloré a accepté cette promesse en tant qu'offre. Les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes au titre de ce projet au sein du Groupe Bolloré vont être à présent engagées. La décision sur l'exercice de cette promesse interviendra à l'issue de ces procédures.

Compte tenu d'ajustements décidés entre les parties portant principalement sur la valeur des minoritaires et de la dette IFRS16, le prix de cession s'établirait à 4,650 milliards d'euros avant calcul de la dette et de la trésorerie à la date de réalisation.

Le Groupe Bolloré confirme d'ores et déjà la mise en place du dispositif de complément de prix à hauteur de 0,25€ pour chaque action Bolloré SE cédée dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée de Bolloré SE sur ses propres actions, tel qu'annoncé le 18 avril dernier. Ce complément de prix sera versé si la promesse d'achat reçue de CMA CGM est exercée et que la vente de 100 % de Bolloré Logistics aboutit dans les termes qui auront été convenus.